

POSITION ACTUELLE DU CANADA

Déclaration de septembre sur la politique de défense

À partir de 1990, des porte-parole du gouvernement ont fait savoir à différentes occasions qu'une nouvelle déclaration sur la politique de défense était en préparation. En avril 1991, le vice-amiral Charles Thomas démissionnait de son poste de vice-chef d'état-major de la Défense pour protester contre le programme soumis au Cabinet par le ministère de la Défense. Par ce geste, il entendait notamment protester contre le retard pris dans le remplacement des sous-marins classiques et contre l'intention de remplacer la troisième série des frégates de patrouille canadiennes de la classe *Halifax* par des corvettes, plus petites et moins chères. Dans sa réponse, le général de Chastelain, Chef d'état-major de la Défense, déclarait :

(...) la question des moyens de financement est précisément le point sur lequel nous avons le plus concentré notre réflexion. Naturellement, le point principal sur lequel nous avons attiré l'attention du gouvernement est que nous devrions accepter comme acquis les niveaux de financement que trois années de restrictions sévères nous ont imposés et planifier l'avenir en termes d'attentes réalistes.⁴

Le 17 septembre 1991, M. Marcel Masse, ministre de la Défense, annonçait les résultats de l'étude sur la politique de défense. Dans cette étude, intitulée *Politique de Défense 1991*, on prenait acte de la «rapidité fulgurante» des changements en Europe de l'Est et on précisait que le programme de défense devait répondre à «un état d'imprécision et de relative incertitude quant aux éventuelles menaces à notre sécurité et à la paix mondiale.»⁵ Concernant les objectifs essentiels, on soulignait la permanence des engagements pris par le Canada envers l'OTAN, la poursuite d'une défense commune avec les États-Unis et la participation renouvelée aux opérations de maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies. Toutefois, on accordait une plus grande place que par le passé à l'aide apportée par les militaires aux autorités civiles. Mentionnant diverses situations à caractère civil comme le trafic de stupéfiants, les marées noires et autres formes de pollution et l'exploitation illicite de ressources naturelles, on ajoutait :

De même, la crise d'Oka et ses répercussions à Châteauguay et ailleurs n'ont fait que souligner la nécessité pour le gouvernement du Canada de disposer de cet instrument de

⁴ Ministère de la Défense nationale, «Démission du vice-chef d'état-major de la Défense», *Communiqué*, 26 avril 1991, p. 2.

⁵ Ministère de la Défense nationale, «Déclaration sur la politique de défense, Ottawa, Canada», septembre 1991, p. 1.